

# ACCOMPAGNER LES PREMIERS PAS DANS L'ÉCOLE POUR L'ENFANT AVEC TRISOMIE 21 OU DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

**DURÉE : 2 JOURS - DATES : 27-28 septembre 2016 / 26-27 septembre 2017**

## INTERVENANTE

Mme Bernadette CELESTE,  
Maître de conférences en psychologie, ex-Directrice de l'Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA).

**TARIF** 440€ / pers.

Association trisomie 21 : 50% sur le 2<sup>ème</sup> inscrits et suivants.  
Familles : nous consulter.

**LIEU** PARIS

 Réalisable sur site  
(Devis sur demande)

**PARTICIPANTS**

15

Cette formation vise à apporter aux participants l'ensemble des informations tant législatives et réglementaires qu'en référence aux caractéristiques développementales et à la spécificité des apprentissages) permettant de proposer un parcours positif dans l'école maternelle pour l'enfant avec trisomie 21.

## PRÉ-REQUIS

Être concerné en tant que parent ou professionnel par la scolarisation d'enfants avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle âgés de 3 à 7 ans.

## PUBLIC VISÉ

Parents d'enfants avec trisomie 21 âgés de 3 à 7 ans.  
Professionnels des CAMSP, SESSAD, éducateurs de Jeunes enfants, éducateurs spécialisés, Enseignants, enseignants référents.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### Connaissances :

- Législation et réglementations concernant la scolarisation des enfants avec handicap.
- Caractéristiques développementales de l'écolier avec trisomie 21 à l'âge de la maternelle

### Compétences :

- Imaginer des modalités de fonctionnement, construire des adaptations pédagogiques répondant aux besoins éducatifs de l'enfant avec trisomie dans une école aux orientations inclusives.
- Aider l'AVS à organiser son rôle par rapport à l'enfant, à la classe, à l'enseignant, aux parents.
- Construire un partenariat positif entre parents et professionnels pour accompagner la scolarisation de l'enfant avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle.

## DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- En groupes restreints : Etude de cas - Mises en situation.

## PROGRAMME

**Pro** Professionnels

**FB** Familles Bénévoles

### JOUR 1

- Le droit à la scolarisation.
- Les modalités spécifiques pour les enfants avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle.
- Le développement de l'enfant avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle entre 3 et 7 ans.

### JOUR 2

- L'école maternelle, ses objectifs, ses pratiques.
- L'adaptation des pratiques et des modalités pédagogiques.
- La communication entre parents, enseignants, professionnels.